



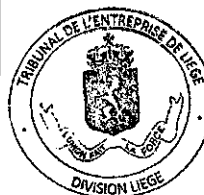
Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



23047324



29 MARS 2023

Greffe

N° d'entreprise : 0471 808 295

Nom

(en entier) : AERTSSEN INFRA SUD

(en abrégé) :

Forme légale : SOCIETE ANONYME

Adresse complète du siège : RUE DES TUILIERS 8, 4480 ENGIS

Objet de l'acte : OCTROI DE PROCURATIONS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 16
FEVRIER 2023:

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'approuver la nouvelle version du RASCI (i.e. un système
de délégation des compétences de prise de décision et de représentation au sein du groupe).

Le Conseil d'administration décide alors d'octroyer une procuration spéciale au sens le plus large, afin de
signer des dossiers d'appel d'offres, des demandes d'appels d'offres et des candidatures au nom et pour le
compte de la Société, à partir de la publication de cette décision dans les Annexes du Moniteur Belge et
conformément à la matrice de prise de décision et de représentation du Groupe Aertssen (le RASCI).

Cette procuration spéciale est octroyée à :

- a. Monsieur Gregorius Aertssen (CEO);
- b. Monsieur Yves Aertssen (Co-CEO);
- c. Monsieur Gert Mennes (Business Unit Manager)
- d. Monsieur Steven Ocket, Directeur du bureau des travaux
- e. Madame Muriel Baugnee, Regio Manager.

Ces décisions prennent effet à partir de la publication de cette décision dans les Annexes du Moniteur
Belge et restent valables jusqu'à leur révocation simple par le conseil d'administration.

Dans ce cas, le conseil d'administration sera tenu de notifier cette décision moyennant une lettre
recommandée envoyée à l'adresse du mandataire.

Dans ce cadre, une procuration spéciale est également octroyée à Mr. Guido Vandermeiren afin de publier
les décisions prises dans les Annexes du Moniteur Belge, ainsi que de remplir toutes les formalités relatives à
l'enregistrement, à la modification et à l'annulation de l'enregistrement de la Société dans la Banque-Carrefour
des Entreprises et, le cas échéant, auprès de l'administration de la TVA, et à cette fin d'également signer tous
les documents et actes.

VANDERMEIREN G.
MANDATAIRE

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 06/04/2023 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).